

Thèmes	Les bénéficiaires	Les actions éligibles	formulaire
<b>Dynamiser le lien social</b>	Communes, CdC	Equipements à vocation sociale mutualisant les services aux populations (relais de services publics, pôle emploi, jeunesse, lieux culturels...)	321
	Collectivités locales, associations, propriétaires privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les saisons culturelles à l'échelle communautaire</li> <li>- les résidences d'artistes à dimension « Pays »</li> <li>- les évènementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local</li> <li>- deux manifestations par an labellisées « éco festival »</li> <li>- les opérations d'aménagement de lieux culturels accueillant du public</li> <li>- restauration et mise en valeur du patrimoine culturel (fresque, tableaux...) situé à l'intérieur des édifices référencés au sein du circuit « art roman »</li> </ul>	323 E
<b>Développer une économie de proximité</b>	le public agricole	La transformation de produits agricoles issus de la ferme	121 C4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de locaux de vente directe, acquisition de matériels spécifique</li> <li>- Restauration de gîtes, création de chambres d'hôtes, campings à la ferme...</li> <li>- aménagements de bâtiments pour l'accueil des chevaux, acquisition de matériels</li> </ul>	311
		L'adhésion et la promotion des productions agricoles de qualités	132
	les collectivités, entreprises, associations, particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les créations ou réhabilitations de gîtes de groupes, de chambres d'hôtes</li> <li>- restauration de gîtes</li> <li>- réhabilitation de campings et hôtels</li> <li>- routes thématiques et circuits</li> <li>- le circuit « art roman »</li> <li>- aménagement touristique de la Dronne</li> <li>- conception de guides, actions de promotion touristique</li> </ul>	313
	Artisans inscrits au répertoire des Métiers	aménagement matériel pour la création, transmission, reprise d'entreprise	312
		la promotion collective	313
	Collectivité, CRPF, chambres consulaires	réalisation d'une charte forestière et mise en œuvre de cette charte	341 A
<b>Responsabiliser les acteurs à l'environnement</b>	Le public agricole	Soutien à des actions en matière d'économie d'énergie, de production ou d'utilisation d'énergie renouvelables pour l'exploitation	121 C
	propriétaires privés, association, syndicat de rivières, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration de milieux dégradés</li> <li>- opération innovante pour protéger la ressource en eau</li> <li>- sensibilisation, équipements pédagogique</li> <li>- sentiers d'interprétation, de découverte</li> </ul>	323 D2
	Collectivités, chambres consulaires, associations	formation et information sur thèmes suivants : économie d'énergie, promotion énergie renouvelable, circuits courts, préservation de l'environnement	331